

OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT SUIVIE D'UN RETRAIT OBLIGATOIRE

VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIETE



INITIEE PAR LA SOCIETE

Nexeya Invest SAS

PRESENTEE PAR



**Document « Autres informations »
relatif aux caractéristiques notamment juridiques,
financières et comptables de Nexeya**



Le présent document relatif aux autres informations de Nexeya a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») le 25 novembre 2014, conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et de l'instruction n° 2006-07 du 25 juillet 2006 de l'AMF. Ce document a été établi sous la responsabilité de Nexeya.

Le présent document complète la note d'information conjointe relative à l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire initiée par Nexeya Invest SAS (l'« **Offre** ») et visant les actions de la société Nexeya, visée par l'AMF sous le numéro 14-623, en application d'une décision de conformité du 25 novembre 2014.

Des exemplaires du présent document et de la note d'information conjointe sont disponibles sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et peuvent être obtenus sans frais au siège de Nexeya.

Nexeya
Centrale Parc – Bat 2, avenue de Sully Prudhomme
92298 Chatenay-Malabry

Un avis sera diffusé au plus tard le 26 novembre 2014 conformément aux dispositions des articles 231-28 et 221-3 du règlement général de l'AMF afin d'informer le public des modalités de mise à disposition du présent document.

Note : Les termes ou expressions commençant par une majuscule et qui ne seraient pas expressément définis dans le présent document auront le sens qui leur est attribué dans la note d'information conjointe relative à l'Offre et visant les actions de la société Nexeya.

Sommaire

1	Informations requises au titre de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF	3
2	Préambule : rappel des principales caractéristiques de l'Offre	3
3	Présentation de la société visée : Nexeya	5
3.1	Informations concernant l'émetteur	5
3.2	Renseignements concernant le capital social	8
3.3	Organigramme simplifié de la Société	11
4	Organes d'administration et Direction Générale	12
4.1	Direction Générale	12
4.2	Conseil d'administration	13
4.3	Rémunération des organes d'administration et de Direction	18
5	Commissaires aux comptes	19
5.1	Commissaires aux comptes titulaires	19
5.2	Commissaires aux comptes suppléants	19
5.3	Honoraires des commissaires aux comptes	19
6	Informations comptables et financières	20
6.1	Comptes consolidés annuels au 30 juin 2014	20
6.2	Communiqués de presse	20
6.3	Agenda financier	22
7	Risques, événements importants et perspectives	22
7.1	Procédures judiciaires ou arbitrage	22
7.2	Evolution significative des risques depuis la publication du Rapport Financier Annuel 2013-2014	22
7.3	Evènements importants depuis l'arrêté du Rapport Financier Annuel 2013-2014	22
7.4	Perspectives	22
8	Attestation de la personne responsable du document	23

1 Informations requises au titre de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de Nexeya figurent dans le Rapport Financier Annuel de la Société pour l'exercice clos au 30 juin 2014 et publié le 31 octobre 2014, incorporé par référence dans le présent document.

Le Rapport Financier Annuel est disponible sur le site internet de la Société. Il peut également être obtenu sans frais auprès de la Société à l'adresse suivante :

Nexeya
Centrale Parc – Bat 2, avenue de Sully Prudhomme
92298 Chatenay-Malabry

Le présent document met à jour les informations relatives à la Société depuis l'arrêté au 30 juin 2014 du Rapport Financier Annuel 2013-2014.

A la connaissance de la Société, à l'exception des événements listés au paragraphe 7.3. « Evénements importants depuis l'arrêté du Rapport Financier Annuel 2013-2014 » du présent document, aucun événement important n'est survenu depuis l'arrêté du Rapport Financier Annuel 2013-2014, qui est disponible sur le site internet de la société www.nexeya.fr.

2 Préambule : rappel des principales caractéristiques de l'Offre

En application :

- d'un protocole d'investissement signé, le 30 juillet 2013, entre d'une part, Messieurs Jean-Yves Rivière, Philippe Gautier, Marc Hababou (les « **Dirigeants** »), les sociétés JMCE Consultants, PCG Consultants, LM Partners (les « **Sociétés Patrimoniales des Dirigeants** »), et d'autre part, FPCI Activa Capital Fund II représenté par sa société de gestion Activa Capital SAS (« **ACFII** »), FPCI France Investissement Croissance 2 (anciennement dénommé Fonds de Co-Investissement Direct 2 – « **FCID2** ») représenté par sa société de gestion Bpifrance Investissement SAS et Nexeya Invest (anciennement dénommée AC2013-1) (le « **Protocole** ») ;
- d'un contrat de cession signé, le 30 juillet 2013, entre d'une part, Messieurs Jean-Yves Rivière, Marc Hababou, les Sociétés Patrimoniales des Dirigeants, ainsi que des fonds alors gérés par BNP Paribas Private Equity SAS et aujourd'hui gérés par Isatis Capital SA, des fonds gérés par Alto Invest SA, des fonds gérés par NextStage SAS et des fonds gérés par Talence Gestion SAS et d'autre part, Nexeya Invest, société par actions simplifiée au capital de 26.097.182 euros, dont le siège social est situé Centrale Parc – bât 2, avenue de Sully Prudhomme – 92290 Chatenay-Malabry et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 794 310 821 RCS Nanterre (« **Nexeya Invest** » ou l'« **Initiateur** ») (anciennement dénommée AC2013-1) ;
- et d'un contrat d'apport, signé le 19 septembre 2013, entre d'une part, les Sociétés Patrimoniales des Dirigeants et Monsieur Philippe Gautier, et d'autre part, Nexeya Invest (anciennement dénommée AC2013-1),

L'Initiateur a acquis, dans le cadre d'une transaction réalisée par voie d'apport et de cession de gré à gré, le 30 septembre 2013, un total de 2.345.084 actions Nexeya (les « **Actions Transférées** ») représentant à cette date environ 57,92 % du capital et 58,63 % des droits de vote de la Société, et environ 57,92 % du capital et des droits de vote de la Société en application des dispositions de l'article 223-11 du règlement général de l'AMF, à un prix de 12 euros par Action Transférée.

Offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire visant les actions de Nexeya initiée par Nexeya Invest SAS

Les opérations mentionnées ci-dessus ayant conduit l'Initiateur à détenir plus de 50 % du capital et des droits de vote de Nexeya, société anonyme au capital de 2.024.351,50 euros, divisé en 4.048.703 actions de 0,50 euro de valeur nominale chacune, dont le siège social est situé Centrale Parc – bât 2, avenue de Sully Prud'homme – 92290 Châtenay-Malabry, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 423 642 222 RCS Nanterre (« **Nexeya** » ou la « **Société** »), une offre publique d'achat simplifiée libellée au prix de 12 euros par action Nexeya a été déposée par Nexeya Invest sur les titres de Nexeya (l'« **Offre Publique d'Acquisition** »).

L'Offre Publique d'Acquisition a fait l'objet d'une note d'information de l'Initiateur et d'une note en réponse de la Société visées par l'AMF le 15 octobre 2013 respectivement sous les numéros 13-542 et 13-543 (référence D&I 213C1462).

L'Offre Publique d'Acquisition s'est déroulée du 18 octobre 2013 au 31 octobre 2013.

L'Initiateur s'était réservé la faculté, à compter du dépôt du projet d'Offre Publique d'Acquisition auprès de l'AMF, et jusqu'à l'ouverture de l'Offre Publique d'Acquisition, d'acquérir des actions de la Société, dans les limites visées à l'article 231-38 IV du règlement général de l'AMF.

Entre la date de dépôt du projet d'Offre Publique d'Acquisition auprès de l'AMF et l'ouverture de l'Offre Publique d'Acquisition l'Initiateur avait acquis au prix de l'Offre Publique d'Acquisition, soit 12 euros par action, un total de 494.885 actions Nexeya sur le marché. Ainsi, à la date de l'ouverture de l'Offre Publique d'Acquisition, l'Initiateur détenait un total de 2.839.969 actions de la Société.

A la date de clôture de l'Offre Publique d'Acquisition, soit le 31 octobre 2013, l'Initiateur avait acquis 734.595 actions Nexeya. Ainsi, à la clôture de l'Offre Publique d'Acquisition, l'Initiateur détenait 3.574.564 actions Nexeya, représentant à cette date 88,29 % du capital et des droits de vote de la Société en application des dispositions de l'article 223-11 du règlement général de l'AMF.

Le 17 décembre 2013, l'Initiateur a procédé à l'acquisition de 36.811 actions Nexeya au prix de 12 euros par action lors d'une opération de gré à gré auprès de managers du groupe Nexeya. L'Initiateur n'a consenti aucun complément de prix lors de cette acquisition.

Entre le 19 décembre 2013 et le 17 avril 2014, l'Initiateur a procédé à plusieurs acquisitions d'actions Nexeya sur le marché correspondant à un total de 13.149 actions Nexeya au prix unitaire moyen pondéré de 11,90 euros (avec un prix minimum de 11,50 euros et un prix maximum à 12 euros), portant la participation de l'Initiateur dans le capital de la Société à 3.624.527 actions.

Par ailleurs, en application d'un contrat d'apport en nature d'actions Nexeya, signé le 19 juin 2014 entre, d'une part, les FCPI Alto Innovation 6, 7 et 8 représentés par leur société de gestion Alto Invest (les « **Fonds Alto** ») et d'autre part, Nexeya Invest, cette dernière a acquis par voie d'apport, le 30 juin 2014, 227.329 actions de la Société. La valeur globale des actions de la Société apportées a été évaluée à 3.068.941,50 euros, soit une valeur par action Nexeya apportée égale à 13,50 euros. L'Initiateur n'a consenti aucun ajustement de la valeur de l'apport au profit des Fonds Alto.

A l'issue de cette opération, Nexeya Invest détenait 3.851.856 actions Nexeya représentant à cette date 95,14 % du capital et des droits de vote en application des dispositions de l'article 223-11 du règlement général de l'AMF.

Cette opération a fait l'objet d'une déclaration de franchissement de seuil le 2 juillet 2014 sous le numéro D&I 214C1267.

La participation de l'Initiateur au capital de la Société est restée inchangée depuis le 30 juin 2014.

Offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire visant les actions de Nexeya initiée par Nexeya Invest SAS

En application du Titre III du Livre II et plus particulièrement des articles 236-3 et 237-1 et suivants du règlement général de l'AMF, la société Nexeya Invest, propose de manière irrévocable aux actionnaires de la société Nexeya dont les actions sont admises aux négociations sur le système multilatéral de négociation organisé NYSE Alternext de NYSE Euronext (« **Alternext** ») sous le code ISIN FR0010414961, mnémonique ALNEX, d'acquérir la totalité de leurs actions Nexeya pour un prix de 16,40 euros par action Nexeya (le « **Prix de l'Offre** »).

L'Initiateur détenant à la date du dépôt du projet d'Offre plus de 95 % du capital et des droits de vote de la Société, l'Offre sera immédiatement suivie, sous réserve de la décision de conformité de l'AMF, de la mise en œuvre d'une procédure de retrait obligatoire conformément aux dispositions des articles 237-1 et suivants du règlement général de l'AMF (le « **Retrait Obligatoire** »). Dans le cadre du Retrait Obligatoire, les actions Nexeya autres que (i) celles détenues par Nexeya Invest, (ii) les 29.459 actions auto-détenues par la Société et, (iii) les 26.000 Actions Gratuites (tel que ce terme est défini ci-dessous), qui n'auraient pas été apportées à l'offre seront transférées à Nexeya Invest moyennant une indemnisation identique au Prix de l'Offre (soit 16,40 euros par action), étant précisé que l'indemnisation versée dans le cadre du Retrait Obligatoire est, pour sa part, nette de tous frais.

L'Offre porte sur la totalité des actions Nexeya non détenues par l'Initiateur, à l'exception :

- des 29.459 actions, auto-détenues par la Société, que cette dernière a décidé de ne pas apporter à l'Offre,
- des 26.000 actions Nexeya¹ sous-jacentes aux plans d'attribution gratuite d'actions dont la période de conservation n'aura pas expiré à la date de clôture de l'Offre (les « **Actions Gratuites** »),

soit sur un nombre maximum de 141.388 actions sur la base du capital social de la Société à la date du dépôt du projet d'Offre.

3 Présentation de la société visée : Nexeya

3.1 Informations concernant l'émetteur

3.1.1 *Forme juridique, siège social, objet social, et exercice social, durée de vie et droits de vote*

Article 1 des statuts - Forme

« La société a été constituée sous la forme de Société Civile aux termes d'un acte sous seing privé en date du 16 juillet 1999 enregistré à la RDI d'Evry le 24 juin 1999. Elle a été transformée en société anonyme par assemblée générale extraordinaire en date du 27 juillet 2000. [...] »

¹ Chiffre susceptible d'être porté à 28.000 en raison de l'existence de 2.000 Actions Gratuites attribuées le 25 novembre 2011 qui seront acquises le 25 novembre 2014 sous réserve que les deux attributaires soient encore présents à cette date au sein du groupe Nexeya, étant précisé que lesdites 2.000 actions Nexeya ainsi acquises seront des actions existantes actuellement auto-détenues par la Société. En conséquence, le nombre d'actions auto-détenues est susceptible d'être concomitamment passé à 27.459, et ladite acquisition est sans incidence sur le nombre total d'actions Nexeya visées par l'Offre.

Article 2 des statuts – Objet

« La société a pour objet en France et à l'étranger :

- L'étude et la réalisation de systèmes, matériels et logiciels et toutes prestations s'y rapportant ;
- Toutes prestations de services dans les domaines administratif, commercial, gestion financière, en faveur des sociétés dans lesquelles la société détient une participation ;
- L'acquisition, la propriété, l'administration des valeurs mobilières, titres de participations, droits sociaux dans toutes les sociétés civiles ou commerciales ;
- Et plus généralement toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptible d'en favoriser la réalisation. »

Article 4 des statuts – Siège social

« Le siège social est fixé à Châtenay-Malabry (92290) Centrale Parc – Bât 2 - Avenue Sully Prudhomme.

Il peut être transféré en tout autre endroit du même département ou des départements limitrophes par simple décision du conseil d'administration sous réserve de ratification par la prochaine assemblée générale ordinaire et partout ailleurs en vertu d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires.

En cas de transfert décidé conformément à la loi par le conseil d'administration, celui-ci est habilité à modifier les statuts en conséquence. »

Article 5 des statuts – Durée

« La durée de la Société reste fixée à 99 ans à compter de la date d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés. Cette durée viendra donc à expiration en 2098, sauf les cas de dissolution ou prorogation anticipée. »

Article 6 des statuts - Exercice social

« L'exercice social commence le 1^{er} juillet et se termine le 30 juin de chaque année. »

3.1.2 Historique

1997 : Création d'Eurilogic SA

2000 : Naissance du Groupe Eurilogic par le rapprochement de Eurilogic SA et de Modcomp – société qui réalise des calculateurs « temps réel »

2000 : Transformation juridique en Société Anonyme à conseil d'administration

2002 : Acquisition de HTS - société de développement et d'édition de logiciels scientifiques et industriels et d'intégration de systèmes dans les domaines de la mesure et de la télémessure, basée à Perpignan

Acquisition d'ALPHACIM – société proposant des solutions d'automatisation pour l'industrie pharmaceutique

Ouverture du capital auprès des investisseurs LCF Rothschild et Crédit Lyonnais

2003 : Acquisition de SODATEC IMT - ingénierie industrielle dans la défense et le spatial

2004 : Certification ISO 9001 v 2000

2005 : Obtention du label OSEO (FCPI)

Acquisition de SODIMA - intégration de calculateurs et de logiciels spécifiques destinés à des environnements à contraintes spécifiques

Acquisition d'ADULIS - ingénierie industrielle dans l'automobile

2007 : Acquisition d'ISIS MPP - société spécialisée en services électroniques et informatiques dans les domaines de la conception, de la fabrication et de la maintenance d'équipements de tests et de logiciels associés.

Acquisition de TEKSAN - société de conseil en technologie et d'ingénierie

Introduction en bourse sur Alternext

2008 : Eurilogic devient Nexeya SERVICES et se structure en deux pôles : un pôle Produits et un pôle Services

Cession de l'activité de distribution de matériel SUN

2009 : Acquisition de NOVALASE - société spécialisée dans le domaine de l'optique et des lasers, située à Canéjan, au sud de Bordeaux

2010 : Acquisition de BM Développement, holding du Groupe BTS spécialisé dans les études et la fabrication d'équipements pour les industries spatiales et aéronautiques

2011 : Reprise des actifs de la société ANTYCIP, spécialisée dans la conception, la fabrication et le support d'alimentations électriques pour des systèmes électroniques critiques ainsi que dans la distribution de matériels destinés à la conversion d'énergie électrique

2013 : Offre publique d'achat simplifiée de Nexeya Invest sur Nexeya. Cette restructuration de l'actionnariat a pour objectifs de doter la société de nouveaux actionnaires de référence et de lui permettre de mettre en œuvre sa stratégie de développement notamment à l'international

2014 : Cession des activités Infrastructures et Help desk de Nexeya SERVICES à PROSERVIA

3.1.3 Aperçu des activités

Nexeya est un équipementier électronique français comptant 1.200 collaborateurs très investis dans les marchés de l'aéronautique, du spatial et de la défense. Nexeya fournit des produits à haute valeur ajoutée dans trois domaines : outils de test, composants électriques embarqués et conduite de mission.

Dans ces trois domaines, Nexeya accompagne ses clients tout au long du cycle de vie des équipements, depuis leur conception jusqu'à leur modernisation et le maintien en conditions opérationnelles.

Nexeya est un partenaire de premier rang des grands groupes industriels de l'aéronautique et du spatial, parmi lesquels : AIRBUS (notamment sur les programmes A380, A350 et A400M) et THALES ALENIA SPACE (pour les satellites de la constellation IRIDIUM).

Nexeya propose une offre globale à ses clients grâce à la maîtrise de trois métiers complémentaires :

- Nexeya Systems conçoit et fabrique des systèmes sur mesure,
- Nexeya Products développe et supporte des produits catalogues, et
- Nexeya Services fournit des services d'assistance technique et de maintenance.

Dans un contexte de marché difficile, le groupe Nexeya a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 118,4 M€ au cours de l'exercice 2013-2014 contre 129,6 M€ pour l'exercice précédent, en recul de 8,6 %.

Offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire visant les actions de Nexeya initiée par Nexeya Invest SAS

A périmètre constant (hors activités Infrastructures et Help Desk cédées au 31 janvier 2014), le recul est de 6,2 %. Le résultat opérationnel courant atteint 7,7 M€, soit une stabilité de la marge à 6,5 %. Le résultat opérationnel s'élève à 7,9 M€ contre une perte de 10,5 M€ enregistrée au cours de l'exercice précédent (perte liée à la dépréciation du Goodwill sur la division Systems). Le résultat net s'établit à 5,6 M€, soit une rentabilité nette de 4,7%.

3.2 Renseignements concernant le capital social

3.2.1 Capital social

Article 8 des statuts – Capital social

« Le capital social est fixé à la somme de deux millions vingt-quatre mille trois cent cinquante et un euros et cinquante centimes (2.024.351,50 €). Il est divisé en quatre millions quarante-huit mille sept cent trois actions (4.048.703) de cinquante centimes d'euros (0,50) chacune, entièrement libérées et toutes de même catégorie. »

Il n'existe pas d'actions non représentatives du capital. Le capital social de Nexeya n'a pas connu d'évolution au cours des trois derniers exercices.

3.2.2 Répartition du capital social et droits de vote

Le capital social de la Société et les droits de vote de Nexeya sont répartis comme suit depuis le 1^{er} juillet 2014 :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote réels	% des droits de vote réels*	Nombre de droits de vote théoriques	% des droits de vote théoriques**
Nexeya Invest	3.851.856	95,14%	3.851.856	95,84%	3.851.856	95,14%
Autres actionnaires	167.388	4,13%	167.388	4,16%	167.388	4,13%
Actions autodétenues	29.459	0,73%	0	0%	29.459	0,73%
Total	4.048.703	100%	4.019.244	100%	4.048.703	100%

* Droits de vote réels calculés en tenant compte des 29.459 actions auto-détenues privées de droit de vote

** Droits de vote théoriques calculés conformément aux dispositions de l'article 223-11 du règlement général de l'AMF

Article 16 des statuts – Droit de vote double

« Chaque actionnaire a droit à autant de voix que le nombre d'actions qu'il possède ou représente. Toutefois un droit de vote double est attaché à toutes les actions nominatives et entièrement libérées, inscrites au nom d'un même titulaire depuis deux (2) ans au moins, dès lors qu'il en a fait la demande expresse, auprès de la Société par lettre recommandée avec accusé de réception.

Le droit de vote double cessera de plein droit pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert de propriété. Néanmoins, n'interrompra pas le délai ci-dessus fixé ou conservera les droits acquis, tout transfert du nominatif au nominatif, par suite de succession ab intestat ou testamentaire, de partage de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs ou profit du conjoint ou de parents au degré successible. Il en sera de même en cas de fusion absorption ou de scission entre actionnaires personnes morale, emportant transfert de propriété de titres de la société.

Lorsqu'un actionnaire détient à la fois des actions à droit de vote double et des actions ne donnant pas droit à un droit de vote double, pour le calcul des droits de vote, nonobstant des règles fiscales différentes et sauf indication contraire de l'actionnaire cédant, les cessions sont réputées porter en priorité sur les actions cessibles acquises ou souscrites le plus récemment. »

A la date du présent document, la société n'a pas connaissance d'actions faisant l'objet de droits de vote double.

3.2.3 Déclarations de franchissement de seuils

En application des dispositions des articles 223-15-1 du règlement général de l'AMF et L. 233-7 du code de commerce et des stipulations de l'article 12 des statuts de la Société, l'Initiateur a déclaré, par courriers en date du 1^{er} octobre 2013 :

- auprès de l'AMF, avoir franchi à la hausse, le 30 septembre 2013, le seuil de 50 % du capital et des droits de vote de la Société. Cette déclaration de franchissement de seuil a fait l'objet d'un avis publié par l'AMF le 2 octobre 2013 sous le numéro D&I 213C1467 ;
- à la Société, avoir franchi à la hausse, le 30 septembre 2013, (i) les seuils légaux de 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 30 %, 1/3 et 50 % du capital et des droits de vote de la Société et (ii) les seuils statutaires du vingtième et de ses multiples entiers jusqu'à 55 % (inclus) du capital et des droits de vote de la Société ; et

En application des dispositions de l'article L. 233-7 du code de commerce et des stipulations de l'article 12 des statuts de Nexeya, l'Initiateur a déclaré à la Société :

- par courrier en date du 7 octobre 2013, avoir franchi à la hausse, (i) le 2 octobre 2013, les seuils statutaires de 60 % et 65 % du capital et des droits de vote de la Société et (ii) le 4 octobre 2013, le seuil légal de 2/3 du capital et des droits de vote de la Société ; et
- par courrier en date du 11 octobre 2013, avoir franchi à la hausse le 10 octobre 2013, le seuil statutaire de 70 % du capital et des droits de vote de la Société.
- par courrier en date du 25 octobre 2013, avoir franchi à la hausse, (i) le 23 octobre 2013, le seuil statutaire de 75 % du capital et des droits de vote de la Société et (ii) le 24 octobre 2013, le seuil statutaire de 80 % du capital et des droits de vote de la Société ;
- par courrier en date du 4 novembre 2013, avoir franchi à la hausse, le 30 octobre 2013, le seuil statutaire de 85 % du capital et des droits de vote de la Société.

En application des dispositions des articles 223-15-1 du règlement général de l'AMF et L. 233-7 du code de commerce et des stipulations de l'article 12 des statuts de la Société, l'Initiateur a déclaré, par courriers en date du 1^{er} juillet 2014 :

- auprès de l'AMF, avoir franchi à la hausse, le 30 juin 2014, le seuil de 95 % du capital et des droits de vote de la Société. Cette déclaration de franchissement de seuil a fait l'objet d'un avis publié par l'AMF le 2 juillet 2014 sous le numéro D&I 214C1267 ;
- à la Société, avoir franchi à la hausse, le 30 juin 2014, (i) les seuils statutaires et légaux de 90 % et 95 % du capital et des droits de vote de la Société.

Offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire visant les actions de Nexeya initiée par Nexeya Invest SAS

En application des dispositions de l'article L. 233-7 du code commerce et des stipulations de l'article 12 des statuts de la Société, les sociétés holding suivantes contrôlées par les Dirigeants ont déclaré à la Société, par lettres recommandées avec avis de réception en date du 1^{er} octobre 2013, avoir franchi à la baisse, le 30 septembre 2013 :

- pour la société JMCE Consultants (contrôlée par Monsieur Jean-Yves Rivière), (i) les seuils légaux de 5%, 10% et 15% du capital et des droits de vote de la Société et (ii) les seuils statutaires du vingtième et de ses multiples entiers jusqu'à 15% (inclus) du capital et des droits de vote de la Société ;
- pour la société PCG Consultants (contrôlée par Monsieur Philippe Gautier), (i) le seuil légal de 5% du capital et des droits de vote de la Société et (ii) le seuil statutaire du vingtième du capital et des droits de vote de la Société ;
- pour la société LM Partners (contrôlée par Monsieur Marc Hababou), (i) le seuil légal de 5% du capital et des droits de vote de la Société et (ii) le seuil statutaire du vingtième du capital et des droits de vote de la Société.

3.2.4 Délégations de compétence accordées au conseil d'administration

Le tableau ci-après synthétise les délégations en cours de validité à la date de publication du présent document :

Date de l'Assemblée générale	N° de résolution	Durée	Objet de la délégation	Plafond	Utilisation de la délégation
25 novembre 2011	9	38 mois soit jusqu'au 25 janvier 2015	Attribution d'actions gratuites nouvelles ou existantes au profit des membres du personnel salarié de la société et de ses filiales ou de certaines catégories d'entre eux	3 % soit 121.461 actions de 0,50 €	Aucune utilisation au cours de l'exercice clos le 30 juin 2014

La prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société sera convoquée le 30 décembre 2014 à 13h au siège social de la Société. L'avis de réunion valant convocation contenant le projet de texte des résolutions a été publié au Bulletin Officiel des Annonces Légales n°140 en date du 21 novembre 2014.

3.2.5 Descriptif du programme de rachat d'actions

Autorisation accordée au conseil, en vue du rachat des titres dans la limite de 10 % du capital.

L'assemblée générale du 2 décembre 2013 avait autorisé le conseil d'administration, conformément aux dispositions des articles L.225-209-1 et suivants du code de commerce et des articles 241-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, à racheter, en une ou plusieurs fois, un nombre d'actions de la Société représentant jusqu'à un nombre maximum de 10 % du nombre total des actions composant le capital de la Société, au prix d'achat unitaire maximum de 20 euros, pendant une période de dix-huit mois.

Offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire visant les actions de Nexeya initiée par Nexeya Invest SAS

Cette autorisation était destinée à permettre à la Société de poursuivre les objectifs suivants, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires applicables :

- i. Assurer la liquidité et animer le marché secondaire des titres de la Société, cette animation étant réalisée par un prestataire de services d'investissement agissant dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF ;
- ii. Allouer des actions aux salariés ou aux mandataires sociaux de la Société et de ses filiales dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de l'attribution d'actions gratuites, de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, du régime des options d'achat d'actions ou par le biais d'un plan d'épargne d'entreprise ;
- iii. Annuler les titres rachetés ;
- iv. Remettre des actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ;
- v. Conserver les actions de la Société qui auront été achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, dans le cadre de la réglementation boursière ; et
- vi. Réaliser toute autre finalité autorisée ou qui viendrait à être autorisée par la loi ou reconnue ou qui viendrait à être reconnue comme pratique de marché par l'AMF ; dans une telle hypothèse, la Société informerait ses actionnaires par voie de communiqué.

Cette autorisation a été donnée pour une durée de 18 mois à compter du 2 décembre 2013.

3.2.6 Accord dont la mise en œuvre pourrait à une date ultérieure entraîner un changement de contrôle

A la date du présent document, il n'existe aucun accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle.

3.3 Organigramme simplifié de la Société

Nexeya est organisé en trois divisions dont les métiers sont complémentaires :

- Nexeya SYSTEMS conçoit, teste, déploie et maintient des systèmes sur mesure ;
- Nexeya PRODUCTS édite et supporte des produits catalogues ;
- Nexeya SERVICES fournit des prestations d'ingénierie et de support.



**Offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire visant les actions de Nexeya initiée par
Nexeya Invest SAS**

Liste des sociétés consolidées :

Nom de la société		Méthode de consolidation	% de consolidation	% d'intérêt	Pays d'activité
Nexeya	SA	Mère	Na	Na	France
Nexeya SYSTEMS	SAS	IG	100%	100 %	France
CONVERGY	SAS	IG	100%	100 %	France
PMTL	SAS	IG	100%	100 %	France
ADAS	SAS	IG	100%	100 %	France
ANTYCIPI TECHNOLOGIES	SAS	IG	100%	100 %	France
MIDI INGENIERIE	SAS	IG	85%	85 %	France
Nexeya SERVICES	SAS	IG	100%	100 %	France
EURIOLOGIC POLSKA	SARL	IG	100%	100 %	Pologne
Nexeya CONSEIL & FORMATION	SARL	IG	100%	100 %	France

Des détails concernant les sociétés non consolidées et les mouvements de périmètre sont disponibles dans le Rapport Financier Annuel 2013-2014. Ce dernier est disponible sur le site internet www.nexeya.fr.

4 Organes d'administration et Direction Générale

4.1 Direction Générale

4.1.1 Directeur Général

Philippe GAUTIER, 52 ans - Directeur Général et Administrateur

Date de renouvellement du mandat de Directeur Général : conseil d'administration du 03 décembre 2012.

Date d'échéance du mandat de Directeur Général : A l'issue de l'assemblée générale tenue appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé au 30 juin 2015.

Date de nomination en qualité d'Administrateur : assemblée générale du 2 décembre 2013

Date d'échéance du mandat d'Administrateur : A l'issue de l'assemblée générale tenue appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé au 30 juin 2016.

Directeur Général et Administrateur de Nexeya, ingénieur diplômé de l'Ecole Centrale de Paris (promotion 1985) et titulaire d'un DEA de gestion Paris Dauphine.

Chez IBM France, il a commencé sa carrière comme ingénieur commercial. Il a rejoint MODCOMP France, intégrateur de systèmes informatiques industriels, en 1989 et y a occupé diverses fonctions avant d'en devenir Président Directeur Général en Avril 1998. Enfin, en Novembre 2000, il rejoint Nexeya après avoir organisé la fusion entre les opérations de MODCOMP France et Eurilogic Technologies.

4.1.2 Comité de Direction

Le Comité de Direction se réunit une fois par mois. Il revoit les comptes mensuels, les comptes prévisionnels, les risques et opportunités. Il assure la gestion au quotidien du groupe au travers des équipes de direction des différentes entités qui le composent. Il s'assure de l'avancement des différents plans d'action mis en œuvre au sein du groupe, de l'adéquation et du respect des procédures de contrôle interne.

Offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire visant les actions de Nexeya initiée par Nexeya Invest SAS

Il est composé de Philippe GAUTIER (profil présenté ci-avant), Jean-Yves RIVIERE, Jérôme GIRAUD, Franck POTIER et Hervé CALMELLY.

Jean-Yves RIVIERE, 59 ans – Président du Conseil d'administration et Directeur des Ressources Humaines

Président du conseil d'administration de Nexeya, et ingénieur INPG (promotion 1978).

Chez Renault Automation, il a dirigé le bureau d'études logiciel pendant cinq ans, avant de prendre la responsabilité du service applications. En 1989, il devient cofondateur de la société HUMELEC, société de services en informatique, avec pour responsabilité la direction des opérations et en devient le président en 1991. Enfin, en 1998, il fonde EURILOGIC SA, qui deviendra par la suite Nexeya.

Jérôme GIRAUD, 50 ans – Directeur Administratif et Financier

Ingénieur ESTP et diplômé de l'ESSEC en Finance.

Après avoir été auditeur chez ARTHUR ANDERSEN, il a passé 15 ans dans des fonctions de Direction Financière chez EADS puis chez SFR. En 2008, il rejoint FULLSIX, groupe de marketing digital spécialisé dans les technologies web. Directeur Financier du Groupe, il s'occupait notamment des acquisitions en France et à l'International.

En juin 2014, il rejoint Nexeya pour prendre la Direction Administrative et Financière du Groupe.

Franck POTIER, 46 ans - Directeur des Ventes et du Marketing

Ingénieur Supélec 1991 et Insead 1999 (Executive MBA)

Il a commencé sa carrière au GIAT comme Responsable de l'équipe du pôle achats électronique et électricité, puis a été Responsable Commercial Aerospace & Defence France de RAYCHEM, filiale de TYCO ELECTRONICS. Par la suite, il a rejoint HONEYWELL d'abord comme Directeur Défense de SECA (l'une de ses filiales), et ensuite comme Sales Operations Manager et de Directeur de la Stratégie Europe d'HONEYWELL pour les secteurs de la Défense et de l'Espace.

Aujourd'hui, Franck Potier est Directeur des Ventes et du Marketing du Groupe Nexeya.

Hervé CALMELLY, 48 ans - Directeur Général de Nexeya SYSTEMS

Diplômé de l'Institut des Sciences de l'Ingénieur de Montpellier

Il a commencé sa carrière professionnelle au sein de la Direction Générale de l'Armement. Il s'oriente par la suite dans le secteur Automobile où il occupe diverses fonctions : Chef de projet R&D et Responsable transfert industriel chez MATRA AUTOMOBILE ; Chef de projet, Responsable Qualité/Coûts/Délais/Projets, Directeur du projet A76 et Directeur Ingénierie & Programmes pour WAGON AUTOMOTIVE. En 2009, il prend la Direction Générale d'une division de CITI Technologies.

Fin 2013, il rejoint Nexeya pour prendre la Direction Générale de l'activité « Systems ».

4.2 Conseil d'administration

La composition du conseil d'administration de la Société a été modifiée le 30 septembre 2013.

Monsieur Christophe PARIER, Monsieur Olivier NEMSGUERN, Monsieur Benjamin MOREAU, Activa Capital SAS, représentée par Monsieur Jean-Baptiste SALVIN, et Bpifrance Investissement SAS, représentée par Monsieur Luc HEINRICH, ont été cooptés administrateurs de Nexeya, en remplacement des membres démissionnaires, lors de la réunion du conseil d'administration de la Société qui s'est tenue à la date de réalisation de l'acquisition des Actions Transférées, soit le 30 septembre 2013.

Offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire visant les actions de Nexeya initiée par Nexeya Invest SAS

Monsieur Philippe GAUTIER a été nommé en qualité d'administrateur par l'assemblée générale du 2 décembre 2013. Le mandat de Monsieur Philippe GAUTIER arrivera à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2016.

A la suite de la démission de Monsieur Olivier NEMSGUERN, le Conseil d'administration en date du 21 février 2014 a coopté Monsieur Philippe LATORRE en qualité d'administrateur de la Société. La ratification de la cooptation de Monsieur Philippe LATORRE en qualité d'administrateur de la Société sera proposée lors de la prochaine Assemblée Générale. Le mandat de Monsieur Philippe LATORRE arrivera à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2015.

Par décision en date du 31 octobre 2014, Activa Capital SAS a décidé de changer de représentant permanent en remplaçant Monsieur Jean-Baptiste SALVIN par Monsieur Michael DIEHL.

La composition du conseil d'administration est la suivante :

- Monsieur Jean-Yves Rivière, Président du conseil d'administration ;
- Monsieur Philippe Gautier, membre du conseil d'administration ;
- Monsieur Christophe Parier, membre du conseil d'administration ;
- Monsieur Philippe Latorre, membre du conseil d'administration ;
- Monsieur Benjamin Moreau, membre du conseil d'administration ;
- Activa Capital SAS, représentée par Monsieur Michael DIEHL, membre du conseil d'administration ;
- Bpifrance Investissement SAS, représentée par Monsieur Luc Heinrich, membre du conseil d'administration.

**Offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire visant les actions de Nexeya initiée par
Nexeya Invest SAS**

4.2.1 Formation du conseil d'administration

Nom - Prénom - Age - Adresse	Date d'expiration du mandat actuel	Autres mandats actuellement en cours	Mandats exercés au cours des 5 dernières années
Jean-Yves RIVIERE 59 ans Centrale Parc – Bat 2, avenue de Sully Prudhomme 92298 Chatenay-Malabry	Assemblée générale devant statuer sur les comptes clos au 30 juin 2015	Administrateur de Nexeya SA Président du Comité de Surveillance de Nexeya Invest SAS Directeur Général de Nexeya Invest SAS Président de Nexeya Services SAS Prokurent de la société Eurilogic Polska Gérant de la SARL JMCE et de la SARL M3D	
Philippe GAUTIER 52 ans Centrale Parc – Bat 2, avenue de Sully Prudhomme 92298 Chatenay-Malabry	Assemblée générale devant statuer sur les comptes clos au 30 juin 2016	Directeur Général et membre du conseil d'administration de Nexeya SA Président de Nexeya Invest SAS Président de la SAS Nexeya Systems Président de la SAS Analogique Digital Acquisition Système – ADAS Président de la SAS Midi Ingenierie Président de la SAS Antycip Technologies Président de la SAS Convergry Président la SAS Penser Maitriser Technicité Logistique – PMTL, Gérant de la SARL PCG Consultants Gérant de la société civile immobilière Matojacha	
Christophe PARIER 41 ans 203, rue du Faubourg Saint Honoré - Paris	Assemblée générale devant statuer sur les comptes clos au 30 juin 2015	Administrateur de Nexeya SA Membre du Comité de surveillance de Nexeya Invest SAS Membre du Comité de surveillance d'Albarelle SAS Président du Conseil de surveillance de Pater Holding SAS Membre du Conseil de surveillance d'Organic & Fair SAS Membre du Comité de surveillance de Bruno Saint-Hilaire SAS Membre du Comité de surveillance de Financière 3W SAS	Président du directoire de Galien Président du conseil de surveillance de Primavista Membre du conseil de surveillance de ProNatura Membre du conseil de surveillance de Bruno Saint-Hilaire
Philippe LATORRE 41 ans 203, rue du Faubourg Saint Honoré - Paris	Assemblée générale devant statuer sur les comptes clos au 30 juin 2015	Administrateur de Nexeya SA Membre du Comité de surveillance de Nexeya Invest SAS Membre du Conseil de surveillance de FSH Participations Membre du Conseil de surveillance de Financière Créal Président du Comité de surveillance d'Ergalis Holding Président du Comité de surveillance d'Albarelle Membre du Comité de surveillance de Bruno Saint-Hilaire SAS Membre du Comité de surveillance de Financière 3W SAS Membre du Conseil de surveillance d'Armatix LC Holding SAS Membre du Conseil d'administration de Sport 2000 France SAS	

**Offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire visant les actions de Nexeya initiée par
Nexeya Invest SAS**

Nom - Prénom - Age - Adresse	Date d'expiration du mandat actuel	Autres mandats actuellement en cours	Mandats exercés au cours des 5 dernières années
Benjamin MOREAU 37 ans 203, rue du Faubourg Saint Honoré - Paris	Assemblée générale devant statuer sur les comptes clos au 30 juin 2016	Administrateur de Nexeya SA Membre du Comité de surveillance de Nexeya Invest SAS Membre du Conseil de Surveillance de FSH Participations SAS Membre du Comité de surveillance d'Ergalis Holding SAS	Membre du conseil de surveillance d'Abrisud
Activa Capital SAS, représentée par Monsieur Michael DIEHL 48 ans 203, rue du Faubourg Saint Honoré -Paris	Assemblée générale devant statuer sur les comptes clos au 30 juin 2016	Administrateur de Nexeya SA Membre du Comité de surveillance de Nexeya Invest SAS Membre du Conseil de surveillance de Findis SAS Président d'ACPM Holding SASU Membre du Conseil d'administration de Groupe La Maison Bleu SAS	
Bpifrance Investissement SAS, représentée par Monsieur Luc HEINRICH 51 ans 27/31 avenue du Général Leclerc - Maisons Alfort Cedex	Assemblée générale devant statuer sur les comptes clos au 30 juin 2015	Administrateur de Nexeya SA Représentant permanent de « Bpifrance Investissement » au : - Conseil d'Administration de Nexeya - Comité de surveillance de Nexeya Invest - Conseil de Surveillance de la Société WORLDCAST SYSTEMS SA - au Conseil d'Administration de la SA MECAMIDI (censeur). - Conseil de Surveillance de la SA NEXWAY - Conseil de Surveillance de ARMATIS LC Holding (Ambre et AGATE)	Représentant permanent de « Bpifrance Investissement » au : - Conseil de surveillance de LORTEL - Conseil de surveillance de QUOTATIS - Conseil d'administration de la SA ASSURONE et Censeur

Nom - Prénom - Age - Adresse	Date d'expiration du mandat actuel	Autres mandats actuellement en cours	Mandats exercés au cours des 5 dernières années
Olivier NEMSGUERN	Membre du Conseil d'administration jusqu'au 22 janvier 2014	Administrateur de Nexeya SA Membre du Comité de surveillance de Nexeya Invest SAS Président d'Ambre 2011 SAS Membre du Conseil de surveillance d'Armatis LC Holding SAS Membre du Conseil d'administration de Sport 200 France SAS	

4.2.2 Déclarations concernant les administrateurs

Il n'existe aucun lien familial entre les administrateurs.

Au cours des cinq dernières années, aucun des mandataires sociaux n'a fait l'objet de condamnation pour fraude, faillite, mise sous séquestre ou liquidation, incrimination et/ou sanction publique officielle, empêchement d'agir ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires prononcées.

Aucun administrateur n'a été impliqué dans une faillite alors qu'il était membre d'un conseil d'administration, d'un organe de direction ou de conseil de surveillance au cours des cinq dernières années.

Il n'existe pas de conflits d'intérêts potentiels à l'égard de Nexeya ou à l'égard des autres membres de la Direction ou du conseil d'administration.

Hormis les stipulations du Pacte, présentées dans la note d'information conjointe, il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires, clients fournisseurs ou autres, en vertu duquel l'un des mandataires sociaux a été sélectionné en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou en tant que membre la Direction Générale.

4.2.3 Profils des administrateurs

Jean-Yves RIVIERE, 59 ans – Président du conseil d'administration et Directeur des Ressources Humaines

Ingénieur INPG (promotion 1978).

Chez Renault Automation, il a dirigé le bureau d'études logiciel pendant cinq ans, avant de prendre la responsabilité du service applications. En 1989, il devient cofondateur de la société HUMELEC, société de services en informatique, avec pour responsabilité la direction des opérations et en devient le président en 1991. Enfin, en 1998, il fonde EURILOGIC SA, qui deviendra par la suite Nexeya.

Philippe GAUTIER, 52 ans - Directeur Général et Administrateur

Directeur Général et Administrateur de Nexeya, ingénieur diplômé de l'Ecole Centrale de Paris (promotion 1985) et titulaire d'un DEA de gestion Paris Dauphine.

Chez IBM France, il a commencé sa carrière comme ingénieur commercial. Il a rejoint MODCOMP France, intégrateur de systèmes informatiques industriels, en 1989 et y a occupé diverses fonctions avant d'en devenir Président Directeur Général en Avril 1998. Enfin, en Novembre 2000, il rejoint Nexeya après avoir organisé la fusion entre les opérations de MODCOMP France et Eurilogic Technologies.

Christophe PARIER, 41 ans – Membre du conseil d'administration

- 15 ans d'expérience dans le capital investissement
- Ancien de 3i et de Royal Bank of Scotland Private Equity
- Diplômé de l'IEP de Paris et titulaire d'un DEA de finance

Philippe LATORRE - 52 ans – Membre du conseil d'administration

- 23 ans d'expérience dans le capital investissement
- Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne (RCCI) dirigeant d'Activa Capital
- Ex-Directeur chez Paribas Affaires Industrielles
- Diplômé de HEC et de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris.

Offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire visant les actions de Nexeya initiée par Nexeya Invest SAS

Benjamin MOREAU, 37 ans – Membre du conseil d'administration

- 8 ans d'expérience dans le capital investissement
- 4 ans d'expérience en due diligence financière chez PwC
- Titulaire d'un diplôme d'Ingénieur (CPE Lyon) et d'un Mastère de Finance de l'ESCP Europe

Activa Capital SAS, représentée par Monsieur Michael DIEHL, 48 ans – Membre du conseil d'administration

- 26 ans d'expérience comme spécialiste des marchés actions françaises et dans le capital investissement
- Ancien Directeur du département Actions France chez UBS Warburg et chez Natwest Markets
- A cofondé Activa Capital en 2002
- MBA de l'ESCP-EAP, Université de Genève

Bpifrance Investissement SAS, représentée par Monsieur Luc HEINRICH, 51 ans – Membre du conseil d'administration

- Ecole polytechnique X83 et Ingénieur des Mines
- France Telecom (direction opérationnelle Paris Sud en charge des réseaux)
- SGCI (comité européen du Gouvernement, en charge de l'industrie, télécom et environnement)
- McKinsey (consultant)
- Alcatel (corporate développement de la branche entreprise)
- Bpifrance Investissement

4.3 Rémunération des organes d'administration et de Direction

Les informations significatives relatives aux parties liées concernant la rémunération allouée aux membres des organes de Direction sont présentées ci-après :

(En milliers d'euros)	Rémunération 2013-2014	Rémunération 2012-2013	Rémunération 2011-2012
Jetons de présence	0 ²	48	64
Membres du conseil d'administration (Rémunérations)	88	114	248
Membres du conseil d'administration (prestations refacturées)	353 ³	592	493
Engagements de retraite	11	11	9
Total	452	765	814

² L'assemblée générale de la Société du 2 décembre 2013 n'a pas décidé de versement de jetons de présence.

³ Les prestations refacturées correspondent à une convention d'assistance pour des missions dans les domaines de la communication et de l'optimisation des ressources humaines, à une convention pour des missions dans le domaine commercial et à une convention d'assistance dans les domaines administratifs et de gestion financière. Les deux premières conventions ont été résiliées le 5 novembre 2013. Ces conventions sont détaillées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes qui sera mis à la disposition des actionnaires dans le cadre de la prochaine assemblée générale de la Société.

5 Commissaires aux comptes

5.1 Commissaires aux comptes titulaires

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT – SA 672 006 483 RCS Nanterre
63, rue de Villiers - 92200 Neuilly Sur Seine

- Représenté par Monsieur Olivier DESTRUEL.
- Date de premier mandat : Nommé lors de l'assemblée générale mixte du 04 décembre 2009.
- Échéance du mandat : Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2015.

M.B.V ET ASSOCIES – SA 388 305 443 RCS Paris
39, avenue de Friedland - 75008 Paris

- Représenté par Olivier THIBAUT.
- Date de premier mandat : Nommé lors de l'assemblée générale ordinaire du 03 décembre 2012.
- Échéance du mandat : Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2018.

5.2 Commissaires aux comptes suppléants

Monsieur Yves NICOLAS - 63, rue de Villiers 92200 Neuilly Sur Seine

- Date de premier mandat : Nommé lors de l'assemblée générale mixte du 04 décembre 2009.
- Échéance du mandat : Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2015.

Madame Martine LECONTE - 39, avenue de Friedland - 75008 Paris

- Date de premier mandat : Nommé lors de l'assemblée générale ordinaire du 03 décembre 2012.
- Échéance du mandat : Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2018.

5.3 Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des Commissaires aux comptes des sociétés du Groupe au titre de l'exercice clos le 30 juin 2014 s'élèvent à 196 K€ contre 194 K€ au 30 juin 2013. En 2013-2014, les diligences directement liées au contrôle légal des comptes s'élèvent à 69 K€.

Prestations	Exercice 2012-2013	Exercice 2013-2014
Contrôle légal des comptes	194 K€	196 K€
Autres prestations	0 K€	0 K€

6 Informations comptables et financières

6.1 Comptes consolidés annuels au 30 juin 2014

Les comptes consolidés annuels au 30 juin 2014 sont présents dans le Rapport Financier Annuel 2013-2014, qui est disponible sur le site internet de la société www.nexeya.fr. Le Rapport Financier Annuel 2013-2014 comprend :

- le rapport de gestion ;
- les comptes consolidés ;
- les comptes annuels ;
- le tableau des filiales et participations ;
- le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés ;
- le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels.

6.2 Communiqués de presse

Le tableau suivant présente les communiqués de presse publiés par la société depuis le 30 juin 2013 et disponibles sur le site internet de la société www.nexeya.fr.

Communiqués	Date de publication
Dépôt d'un projet d'offre public de retrait suivi d'un retrait obligatoire.	07/11/2014
Nexeya présente WIDD sa solution innovante pour détecter les défauts de câblage à EURONAVAL 2014.	29/10/2014
Nexeya présente ses solutions innovantes pour la sécurité et la disponibilité sur le salon EURONAVAL 2014.	27/10/2014
Nexeya inaugure un nouveau centre de développement à Toulouse	09/10/2014
Résultats annuels 2013-2014	26/09/2014
Chiffre d'affaires annuel 2013-2014	25/07/2014
Nexeya présent sur eurosATORY	15/05/2014
Nexeya répond aux conditions d'éligibilité du PEA-PME	31/03/2014
Résultats semestriels	13/03/2014
Finalisation de la cession des activités Infrastructures et Help desk de Nexeya	31/01/2014
Bilan semestriel du contrat de liquidité Nexeya	06/01/2014
Projet de cession des activités Infrastructures et Help Desk de Nexeya Services à Nexeya et le CEA Tech signent un accord stratégique de collaboration.	05/12/2013
Communiqué de cessation et de transfert du contrat de liquidité Nexeya	02/12/2013
Résultats de l'offre publique d'achat simplifiée de Nexeya Invest sur Nexeya	21/11/2013
Modification du contrat de liquidité	20/11/2013
Chiffre d'affaires 1 ^{er} trimestre 2013-2014	12/11/2013
Dépôt d'un projet de note en réponse au projet d'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de Nexeya initiée par Nexeya Invest SAS	01/10/2013
Résultats annuels 2012-2013	26/09/2013
Contrat de liquidité - bilan 1 ^{er} semestre 2013	31/07/2013
Projet d'acquisition d'une participation majoritaire dans Nexeya	30/07/2013
Chiffre d'affaires annuel 2012-2013	26/07/2013

6.2.1 Communiqués publiés depuis la date de publication du rapport financier annuel 2013/2014

NEXEYA présente ses solutions innovantes pour la sécurité et la disponibilité sur le salon EURONAVAL 2014 (publié le 27 octobre 2014)

A l'occasion du salon EURONAVAL 2014 qui se tient du 27 au 31 Octobre à Paris Le Bourget, NEXEYA présente ses dernières innovations en termes de systèmes tactiques et de technologies embarquées.

Dans le domaine du test et de la disponibilité des équipements, NEXEYA innove de nouveau en présentant un système de tests de faisceaux de câblage, WIDD, permettant de détecter une panne franche ou furtive en moins de 1ms ce qui permet de réduire considérablement les temps d'immobilisation du matériel.

NEXEYA présente ses solutions innovantes pour la sécurité et la disponibilité sur le salon EURONAVAL 2014 (publié le 27 octobre 2014)

A l'occasion du salon EURONAVAL 2014 qui se tient du 27 au 31 Octobre à Paris Le Bourget, NEXEYA présente ses dernières innovations en termes de systèmes tactiques et de technologies embarquées.

Sur son stand D17, NEXEYA organise des démonstrations opérationnelles de la dernière version de son système de management de mission, LYNCEA, dans une configuration Patrouilleur.

LYNCEA, système d'informations naval, permet la fusion de capteurs, le partage de la situation tactique et la prise de décision efficace.

En exclusivité pour EURONAVAL, NEXEYA présente les versions mobiles de LYNCEA sur tablette et smartphone.

NEXEYA propose également des produits de conversion d'énergie dédiés à la protection de cathodique et à l'immunisation magnétique, ainsi que des systèmes opérationnels tels qu'ARGOSIA, système d'observation tactique, et WIDD, système de test de câblage.

Nexeya inaugure un nouveau centre de développement à Toulouse (publié le 09 octobre 2014)

Nexeya inaugure le 9 octobre un tout nouveau centre de développement, qui compte d'ores et déjà 150 employés.

Ce nouveau site de 5 000 m² est dédié au développement de produits électroniques destinés principalement aux marchés Aéronautique et Spatial. Il se compose de plusieurs laboratoires et d'une plateforme de fabrication pour petites séries.

La création de ce nouveau centre complète le dispositif industriel de Nexeya, qui compte un site à Massy (IDF) et un site à La Couronne (Charente). Cette nouvelle implantation toulousaine contribuera à renforcer les moyens du Groupe pour développer des produits à vocation internationale, sur deux segments : les outils de test et l'électronique embarquée. Solidement implantée en région Midi Pyrénées, Nexeya se dote également de moyens supplémentaires pour favoriser les échanges avec le tissu économique local et servir ses grands clients tels qu'AIRBUS, THALES ou SAFRAN.

Très investi en Recherche et Développement, Nexeya mène aujourd'hui trois projets de développement clés :

- Un nouvel outil destiné à tester et certifier l'informatique embarquée à bord des futurs aéronefs. Nexeya est le leader sur ce projet qui est mené en coopération avec AIRBUS, LIEBHERR, ZODIAC AEROSPACE, PROMETIL, S2C, IRIT et GFI.
- Un nouvel équipement de conversion d'énergie utilisable à bord d'aéronefs, qui s'inscrit pleinement dans l'objectif d'améliorer l'efficacité et la performance des systèmes électriques embarqués.
- Une gamme de nano-satellites (moins de 5kg) destinée à des fins de validation d'équipements ou d'applications de collecte d'informations.

6.3 Agenda financier

Communiqués	Date de publication
Résultats annuels 2013-2014	26/09/2014

7 Risques, évènements importants et perspectives

7.1 Procédures judiciaires ou arbitrage

Il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et du Groupe.

7.2 Evolution significative des risques depuis la publication du Rapport Financier Annuel 2013-2014

A la connaissance de la Société, il n'y pas eu d'évolution significative des risques depuis la publication du Rapport Financier Annuel 2013-2014, qui est disponible sur le site internet de la société www.nexeya.fr.

7.3 Evènements importants depuis l'arrêté du Rapport Financier Annuel 2013-2014

A la connaissance de la Société aucun autre évènement important n'est survenu depuis l'arrêté du Rapport Financier Annuel 2013-2014, qui est disponible sur le site internet de la société www.nexeya.fr.

7.4 Perspectives

Dans un contexte européen toujours à faible visibilité, le Groupe se recentre sur ses métiers à plus forte valeur ajoutée avec un développement à l'international (Allemagne, USA, Chine). Parallèlement, le Groupe étudie des opportunités d'acquisitions.

8 Attestation de la personne responsable du document

« J'atteste que le présent document qui a été déposé le 25 novembre 2014, et qui sera diffusé au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'Offre, comporte l'ensemble des informations disponibles à la date du présent document et requises par l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et par l'instruction 2006-07 de l'AMF, dans le cadre de l'Offre initiée par Nexeya Invest SAS et visant les actions de la société Nexeya.

Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée ».

Le 25 novembre 2014

Monsieur Philippe GAUTIER

Directeur Général de Nexeya